

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-138

présenté par

M. de Rugy, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumégas et Mme Sas

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Défense »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Équipement des forces	79 000 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Environnement et prospective de la politique de défense	0	79 000 000
Préparation et emploi des forces	0	0
TOTAUX	79 000 000	79 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Équipement des forces	11 850 000	0
Soutien de la politique de la défense	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Environnement et prospective de la politique de défense	0	118 500 000
Préparation et emploi des forces	0	0
TOTAUX	11 850 000	118 500 000
SOLDE	-106 650 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement prévoit de diviser par deux la dotation allouée aux études amont « nucléaire » afin d'abonder les crédits alloués à l'équipement des forces de l'opération Sentinelle.

Les études amont « nucléaire » ont vocation à « assurer la préparation du renouvellement de la composante océanique à l'horizon de la fin de vie des SNLE actuellement en service » et à « améliorer les performances des missiles balistiques et des missiles stratégiques aéroportés ». Des objectifs surprenants lorsqu'on sait que le dernier SNLE, ainsi que les missiles M-51 et ASMP-A, ont été mis en service en 2010, alors que leur durée de vie est de trente ans.

De plus, dans la mesure où la France détient près de cinquante missiles M-51 qui transportent chacun une charge nucléaire équivalente à 35 fois Hiroshima, il apparaît manifeste que nous avons atteint le point culminant de notre dissuasion il y a bien longtemps et que la course à l'équipement à laquelle nous nous livrons aujourd'hui relève du péché d'ubris.

En revanche, sous les effets conjugués de la stagnation du budget de la défense et du renouvellement de la composante nucléaire océanique, le risque est grand de voir nos forces conventionnelles subir un effet d'éviction et se dégrader.

La sanctuarisation des crédits alloués aux études amont « nucléaire » doit ainsi être questionnée, notamment au regard des besoins de forces engagées dans des interventions militaires.

Comment expliquer que nous continuions à engager chaque année plusieurs centaines de millions d'euros pour moderniser nos capacités nucléaires alors que nos soldats en opération utilisent des véhicules de l'avant blindé (VAB) vieux de quarante ans ?

Le présent amendement propose de rompre avec cette logique en supprimant la moitié des crédits alloués aux études amont « nucléaire » et en les affectant au financement de la politique immobilière, afin de réaliser des travaux immobiliers urgents nécessaires aux troupes déployées dans le cadre de l'opération Sentinelle et pour accompagner les effectifs supplémentaires déployés dans les unités FOT.

Il propose donc de supprimer les autorisations d'engagement à hauteur de :

- 79 000 000 euros sur l'action 7, sous action 3 du programme 144.

Et d'augmenter les autorisations d'engagement à hauteur de :

- 79 000 000 euros sur l'action 4 du programme 212.

En conséquence, il propose de supprimer les crédits de paiement suivants :

- 118 500 000 euros sur l'action 7, sous action 3 du programme 144.

Et d'augmenter les crédits de paiement à hauteur de :

- 118 500 000 euros sur l'action 4 du programme 212.